

Fiche thématique 4 LA SOLIDARITE FACE AUX ALEAS DE PRODUCTION



mots-clés : solidarité ; partage de récolte ; co-production ; aléas

I. Ce que dit la CHARTE

➤ Le texte de la Charte

Concernant cette thématique, la Charte évoque les points suivants :

- Préambule : « Résolument basées sur une conception de partage, les AMAP visent à une transformation (...) de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités » ;
- Préambule : « Au sein d'une AMAP, amapien-ne-s et paysan-ne-s construisent ensemble un autre rapport à l'agriculture et à l'alimentation ; en ce sens ils sont coproducteurs » ;
- Principe 4 : « Une AMAP (...) cherche à créer une relation de qualité entre paysan-ne-s et amapien-ne-s dans un cadre convivial favorisant le dialogue, le lien social, la confiance et la coresponsabilité. » ;
- Engagement économique : le paysan s'engage à « mettre en œuvre les moyens nécessaires visant à assurer la livraison régulière des parts de production définies par contrat » ;
- Engagement économique : les amapien-ne-s s'engagent à « prendre en compte équitablement avec les paysan-ne-s les fluctuations et aléas inhérents à leur activité » ;
- Engagement social : les amapien-ne-s s'engagent à « participer à des activités (...) de soutien aux paysan-ne-s ».

➤ Le « chemin vers la Charte »

Le terme de « consommateur » a souvent une connotation négative dans les AMAP, il nous est donc apparu important d'établir le changement de statut de l'amapien et du paysan qui s'émancipent du modèle dominant en devenant coproducteurs, et de définir ainsi le lien qui nous unit. Les pratiques de partage de récoltes (versus vente de produits), de solidarité vis-à-vis des aléas (climatiques ou autres) ou de préfinancement nous paraissent justifier cette notion de coproduction.

➤ Une interprétation de ce texte

A construire sur la base des échanges lors de la journée interPaysans du 30/08/15

II. Les BONNES QUESTIONS à se poser

↘ AVANT DE COMMENCER

- De manière subjective et spontanée, quelle évaluation feriez-vous des pratiques de votre partenariat concernant le sujet de cette fiche ? (critères à votre choix)

↘ ALEAS DE PRODUCTION

- Qu'évoque pour vous la notion d'« aléas de production » ? Plus précisément, que placeriez-vous dans chacune des deux notions suivantes :
 - Aléas « positifs » (abondance) ?
 - Aléas « négatifs » (pertes / frugalité) ?
- Depuis le début du partenariat concerné par cette fiche, à quelle fréquence avez-vous rencontré de tels aléas :
 - Aléas « positifs » : tout le temps ? la plupart du temps ? fréquemment ? ponctuellement ? rarement ? jamais ?
 - Aléas « négatifs » : tout le temps ? la plupart du temps ? fréquemment ? ponctuellement ? rarement ? jamais ?
- Au sein de ce partenariat, comment le paysan communique-t-il à propos des aléas de production ?
 - De quelle manière ?
 - Media : feuille de chou, site web ?
 - Echanges réguliers avec un interlocuteur spécifique ? qui relaie ensuite à l'ensemble du groupe ?
 - Echanges interpersonnels du paysan avec les amapiens lors des livraisons ?
 - Autres ?
 - A quelle fréquence ?
 - Chaque semaine, à chaque livraison
 - Lorsqu'il/elle en ressent le besoin
 - Lorsque le groupe en fait la demande expresse
 - Autres ?

↘ CONSEQUENCES SUR LE PARTENARIAT AMAP

- Depuis le début du partenariat, comment qualifieriez-vous les réactions provoquées par :
 - les aléas « négatifs » :
 - Chez le paysan ?
 - Chez le groupe AMAP en tant que collectif ?
 - Chez les amapiens individuellement ?
 - les aléas « positifs » :
 - Chez le paysan ?
 - Chez le groupe AMAP en tant que collectif ?
 - Chez les amapiens individuellement ?
- Quelles conséquences sur le contenu du panier de chacun des deux types d'aléas :
 - En cas de pertes, diminution du contenu du panier pour les groupes AMAP mais avec *compensation financière* en fin de contrat ?
 - En cas de pertes, maintien du contenu du panier via *échange avec les voisins* ? en accord avec le groupe ou sans concertation préalable ?

- En cas de pertes, maintien du contenu du panier via *achat-revente* ? en accord avec le groupe ou sans concertation préalable ?
 - En cas d'abondance, maintien du contenu du panier pour les groupes AMAP et *vente du surplus* dans l'AMAP et/ou via d'autres circuits de distribution, pour augmentation du chiffre d'affaire du paysan ?
 - En cas de pertes comme en cas d'abondance, partage de récolte ? augmentation ou diminution du contenu du panier aux rythmes des différentes récoltes ?
- Quelles conséquences sur le climat relationnel entre les partenaires (qualité des échanges, confiance) ?
- Pas de conséquences particulières identifiées
 - Difficultés à s'entendre, suspicions, détérioration du climat relationnel, etc.
 - Renforcement de la solidarité, du soutien mutuel, de la confiance, etc.
 - Autre ?

➤ CO-RESPONSABILITE DES PARTENAIRES

Pour chacune des questions ci-dessous, vous pouvez utiliser l'échelle suivante comme support de réflexion : « très important / important / « correct » / moyen / à améliorer »

- Du côté du paysan, des liens vous paraissent-ils intéressants à identifier entre les conséquences liées aux aléas de production et :
- l'activité du paysan :
 - sa capacité d'anticipation ;
 - son degré d'implication ;
 - son degré de connexion au réseau local : échanges avec ses voisins, participation à des formations ;
 - son utilisation d'outils méthodologiques adaptés : planning de semis, ...
 - le parc matériel de la ferme :
 - le niveau d'équipement en terme d'infrastructure (irrigation, bâtiments de stockage, chambre froide, serres, etc.) ;
 - le niveau de mécanisation (tracteurs, etc.).
- Du côté du groupe, des liens vous paraissent-ils intéressants à souligner entre les conséquences liées aux aléas de production et :
- le positionnement du groupe par rapport au paysan :
 - la nature et le degré de ses exigences par rapport au paysan ? *ex : attente de paniers préparés, légumes lavés, etc. ; ou au contraire, tolérance de paniers peu remplis ;*
 - son degré d'écoute et ouverture face aux difficultés rencontrées par le paysan ?
 - son degré de connaissance de ce qui constitue la viabilité d'une exploitation ?
 - sa capacité à se mobiliser pour soutenir le paysan lorsque de besoin :
 - le niveau de participation aux coups de main ;
 - la capacité à accueillir les écarts de production : retours au paysan en cas de pertes ? d'abondance ?
- Du côté du pré-financement de la production par les amapiens, des liens vous paraissent-ils intéressants à noter entre les conséquences liées aux aléas de production et le mode de calcul du prix ? Celui-ci :
- est-il basé sur les prix du marché (ex : mercuriale de rungis) ? les coûts de production de la ferme ? autre ?

- intègre-t-il des éléments tels que :
 - investissements ?
 - marges pour les imprévus ?
 - système d'assurance face aux aléas ?
 - autres ?

➤ **POUR FINIR :**

- Maintenant les échanges passés, refaites l'exercice d'évaluer les pratiques de votre partenariat concernant le sujet de cette fiche ; notez-vous une différence par rapport à votre première réponse ?

III. A RETENIR - Les PRATIQUES ayant émergé de l'échange

	<u>Déjà existants / utilisés dans mon partenariat</u>	<u>A retenir, à développer</u>
<u>BONNES PRATIQUES</u>		
<u>ECUEILS RENCONTRÉS, POINTS DE VIGILANCE</u>		
<u>OUTILS D'AIDE AU SEIN DU RESEAU AMAP IDF</u>		
<u>DECISIONS D'ENGAGEMENT, PROCHAIN PETIT PAS</u>		